

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 10 mai 2018 à 19 h 02 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

Mme	Patricia R. Lattanzio, présidente	
M.	Miville Boudreault	
M.	Claude Cuillerier	
M.	Kenneth George	
Mme	Renée-Chantal Belinga	(substitut)
Mme	Mary Ann Davis	(substitut)
M.	Christian Desjardins	(substitut)
Mme	Sylvia Lo Bianco	(substitut)

Sont absents¹ :

M.	Frank di Bello	
Mme	Anne-Marie Lepage	
M.	Khokon Maniruzzaman	(substitut)

Mme Mary Ann Davis siège et vote à la place de M. Frank di Bello.

Mesdames Sylvia Lo Bianco et Renée-Chantal Belinga sont absentes pour l'étude des points 1 à 3g).

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale
Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique
Mme Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire
M. Gary Houghton, régisseur
Mme France Cloutier, technicienne en documentation

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la Loi sur l'instruction publique; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Claude Cuillerier, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 5 avril 2018 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Liste des déboursés
5. Étude préliminaire des prévisions budgétaires 2018-2019
6. Projection du taux de la taxe scolaire 2018-2019 – ratification
7. Système d'achats coopératif - choix des fournisseurs – adjudication des contrats pour 2018-2019 pour les catégories de produits : papier hygiénique et papier essuie-mains et enveloppes avec impression (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)
8. Plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel et plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2018-2019 – adoption (**confidentiel**)
9. Demande de participation à une activité
10. Code d'éthique et de déontologie du Comité de gestion – nomination de la personne responsable de l'éthique et de la déontologie et d'un substitut – Règlement n° 10
11. Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion 2018-2019
12. Période de questions et commentaires des membres
13. Période de questions du public
14. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
15. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2018 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Miville Boudreault, le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018 du Comité de gestion est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 31 mars 2018
- b) Rapport budgétaire au 31 mars 2018
- c) Situation financière 2017-2018 – suivi au 31 mars 2018
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlements n^{os} 51 et 53 – récentes transactions financières
- e) Projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 à 2020-2021 – consultation
- f) Suivi du niveau d'effectifs du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 – *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*
- g) Projet de loi n^o 166 – *Loi portant réforme du système de taxation scolaire* – effets de la loi sur le Comité de gestion

M. Kenneth George suggère d'ajouter un point sur la loi n^o 166 à la prochaine réunion du Comité Milieux défavorisés
- h) Système d'achats coopératif – qualification additionnelle d'agences de voyages pour les années 2018-2019 à 2019-2020

4. LISTE DES DÉBOURSÉS

Document déposé : - Liste des déboursés pour la période du 27 janvier au 23 février 2018

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués à la liste déposée.

5. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019

Documents déposés : - Rapport du 1^{er} mai 2018 de la directrice générale et documents annexés

Les membres prennent connaissance des prévisions budgétaires.

6. PROJECTION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2018-2019 – RATIFICATION

Documents déposés : - Rapport du 3 mai 2018 du directeur –
Taxe scolaire et documents annexés

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 5 avril 2018, le Comité de gestion mandatait la directrice générale pour transmettre aux commissions scolaires de l'île de Montréal une projection du taux de la taxe scolaire pour 2018-2019;

ATTENDU QUE le 13 avril 2018, la directrice générale du Comité de gestion a acheminé aux directeurs généraux des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal la projection du taux de la taxe scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE l'article 434.5 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les commissions scolaires de l'île de Montréal demandent annuellement au Comité de gestion, par résolution, de leur verser un montant qui ne peut excéder le produit maximal de la taxe établi selon les calculs de l'article 308 de cette loi et que le Comité de gestion doit connaître ces demandes avant le 13 juin 2018;

ATTENDU QUE les paramètres initiaux projettent un taux de la taxe scolaire de 0,18086 \$ par 100 \$ d'évaluation pour la région de taxation de Montréal pour l'année 2018-2019;

ATTENDU QUE l'article 67 de la *Loi portant réforme du système de taxation scolaire* prévoit que le taux de taxe, pour l'année 2018-2019, de la région de taxation de Montréal ne peut dépasser 0,17832 \$ par 100 \$ d'évaluation et que le taux du territoire de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson situé dans la région de taxation de la Montérégie est de 0,17832 \$ par 100 \$ d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MIVILLE BOUDREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier la projection du taux de la taxe scolaire de 0,17832 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'année 2018-2019.

7. SYSTEME D'ACHATS COOPERATIF – CHOIX DES FOURNISSEURS – ADJUDICATION DES CONTRATS POUR 2018-2019 POUR LES CATEGORIES DE PRODUITS : PAPIER HYGIENIQUE ET PAPIER ESSUIE-MAINS ET ENVELOPPES AVEC IMPRESSION

Documents déposés : - Rapport du 26 avril 2018 du régisseur et documents annexés (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)

ATTENDU QUE par sa résolution 9 de la séance du 19 octobre 2017, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits faisant l'objet d'un appel d'offres pour l'année 2018-2019, dont les catégories papier hygiénique et papier essuie-mains et enveloppes avec impression;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres, les soumissions pour la catégorie papier hygiénique et papier essuie-mains ont été ouvertes le 18 avril 2018 et que pour la catégorie enveloppes avec impression, un appel d'offres sur invitation a été fait;

ATTENDU QU'après analyse et considérant les prix soumis, les membres du comité des achats recommandent des soumissionnaires pour fournir les catégories de produits suivantes : papier hygiénique et papier essuie-mains et enveloppes avec impression;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARY ANN DAVIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner, aux conditions apparaissant aux documents d'appel d'offres et suivant les prix apparaissant à leurs soumissions, les fournisseurs suivants pour chacune des catégories et périodes ci-après énumérées :

Catégories	Fournisseurs	Périodes
Papier hygiénique et papier essuie-mains	Les emballages Carrousel	1 ^{er} juin 2018 au 29 février 2020
Enveloppes avec impression	Enveloppe Royal	1 ^{er} mai 2018 au 30 novembre 2019

8. **PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET MANUEL ET PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – ADOPTION**

Documents déposés : - Rapport du 30 avril 2018 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-2.05 de la convention collective du personnel de soutien administratif, technique et manuel, l'employeur doit reconduire ou adopter un nouveau plan d'effectif au plus tard le 15 mai de chaque année pour l'année suivante;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-6.03 de la convention collective du personnel professionnel, l'employeur doit présenter les orientations du plan d'effectif pour l'année suivante;

ATTENDU QUE par sa résolution 20 de la séance du 5 avril 2018, le Comité de gestion adoptait un projet de plan d'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique et manuel et du personnel professionnel du Comité de gestion, le tout pour fins de consultation desdits syndicats;

CONSIDÉRANT les lettres des deux syndicats des 12 et 30 avril 2018 soumises en annexe du document déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUIILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel du Comité de gestion tel qu'annexé au rapport déposé;
- 2° d'adopter le plan d'effectif du personnel professionnel du Comité de gestion tel qu'annexé au rapport déposé;
- 3° de décréter que lesdits plans d'effectif entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

9. DEMANDE DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ

Documents déposés : - Rapport du 1^{er} mai 2018 de la directrice générale et documents annexés

ATTENDU QUE le Comité de gestion a reçu une demande de participation à une activité de la Fondation de la Pointe-de-l'Île et qu'il y a lieu de désigner des personnes pour y participer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MIVILLE BOUDREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

de déléguer un maximum de quatre membres ou employés du Comité de gestion intéressés à participer à l'activité de la Fondation de la Pointe-de-l'Île;

10. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ DE GESTION – NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE ET D'UN SUBSTITUT – RÈGLEMENT N° 10

Document déposé : - Rapport du 24 avril 2018 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique

ATTENDU QU'aux termes des articles 7.1 et 7.2 du Règlement n° 10 (2008)3 « Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal », il est prévu de nommer une personne responsable de l'éthique et de la déontologie et un substitut à cette personne pour une période de deux ans;

ATTENDU QUE le mandat de la personne responsable de l'éthique et de la déontologie se terminera le 30 juin 2018, il y a donc lieu de procéder aux nominations, pour les deux prochaines années, de cette personne et de son substitut;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME PATRICIA R. LATTANZIO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de nommer Maître Madeleine Lemieux à titre de personne responsable de l'éthique et de la déontologie du Comité de gestion à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2020;
- 2° de fixer les honoraires de Maître Madeleine Lemieux, personne responsable de l'éthique et de la déontologie, à 200 \$ l'heure;
- 3° de nommer Maître Isabel Marceau à titre de substitut à la personne responsable de l'éthique et de la déontologie du Comité de gestion à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2020;
- 4° de fixer les honoraires de Maître Isabel Marceau, substitut à la personne responsable de l'éthique et de la déontologie, à 195 \$ l'heure.

11. CALENDRIER ET LIEU DES SÉANCES DU COMITÉ DE GESTION 2018-2019

Documents déposés : - Rapport du 24 avril 2018 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique et documents annexés

CONSIDÉRANT le rapport déposé et ses annexes, il y a lieu d'adopter le calendrier et lieu des séances du Comité de gestion pour 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KENNETH GEORGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Comité de gestion 2018-2019 et de fixer ces séances aux dates et heures suivantes :

Dates	Heure
13 septembre 2018	18 h 30
25 octobre 2018	18 h 30
13 décembre 2018	18 h 30
14 février 2019	18 h 30
4 avril 2019	18 h 30
9 mai 2019	18 h 30
20 juin 2019	18 h 30

- 2° de tenir les séances ordinaires du Comité de gestion à son siège social;
- 3° de transmettre une copie du présent calendrier à chaque commission scolaire du territoire du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Aucune question n'est posée.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

23. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

M. Kenneth George suggère qu'un rapport du Comité de travail en milieux défavorisés concernant la Loi n° 166 soit déposé.

24. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Claude Cuillerier, la présente séance est levée à 19 h 31.